

Monsieur
Philippe Martinet
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : PM/15011225

Lausanne, le 11 juillet 2012

Réponse du Conseil d'Etat à la détermination Claudine Wyssa et Michele Mossi sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michele Mossi et consorts au nom des députés représentant les groupes parlementaires au sein du groupe de concertation pour les axes forts de transport public urbain (AFTPU) du PALM demandant au Conseil d'Etat une confirmation de son engagement pour le prolongement vers l'Ouest de la nouvelle ligne de tram (11_INT_527)

Monsieur le Président,

En date du 17 janvier 2012, le Grand Conseil a adopté la détermination Claudine Wyssa et Michele Mossi demandant au Conseil d'Etat de s'engager fortement pour la réalisation du tramway t1, de Renens en direction de Bussigny et de lancer les études y relatives sans tarder.

Par la présente, le Conseil d'Etat vous informe de sa décision de donner une suite favorable à cette détermination. Il a en effet décidé de lancer immédiatement la phase d'avant-projet de la ligne de tramway, entre la gare CFF de Renens et Villars-Ste-Croix. Le Département des infrastructures a d'ores et déjà donné mandat à la Direction de projet des axes forts du PALM d'élaborer les cahiers des charges correspondants, en étroite collaboration avec les communes territorialement concernées.

Les études d'avant-projet à proprement parler démarreront à partir de fin 2012, une fois les cahiers des charges validés et les délais légaux pour une procédure d'appel d'offres sur les marchés publics écoulés. Il est prévu que la phase d'avant-projet soit terminée à l'automne 2013.

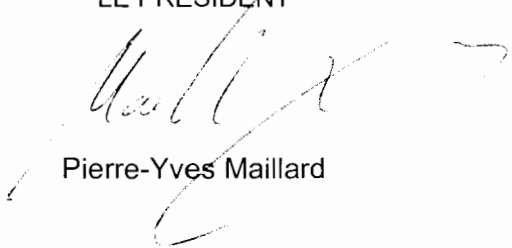
Le crédit d'études en vigueur pour la première étape du projet des axes forts, adopté par le Grand Conseil en date du 24 mars 2009, ne couvre pas les études correspondant à cette deuxième étape de réalisation. Le coût de cette phase d'avant-projet du tramway entre Renens et Villars-Ste-Croix sera donc imputé au budget annuel ordinaire du Service de la mobilité.

Tout en vous remerciant de l'attention portée à la présente information, le Conseil d'Etat vous présente, Monsieur le Président, l'expression de sa parfaite considération.

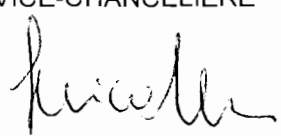
AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

LA VICE-CHANCELIERE



Pierre-Yves Maillard



Sandra Nicollier

Copie

- Service de la mobilité